



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/54
24 janvier 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

1. Comme suite à la note du Président du Conseil de sécurité datée du 31 mai 1995 (S/1995/438) concernant la documentation du Conseil et autres questions de procédure, le Président du Conseil de sécurité tient à déclarer que tous les membres du Conseil ont donné leur accord aux propositions suivantes :

Les améliorations ci-après devraient être apportés aux procédures du Comité des sanctions pour les rendre plus transparentes :

Le président de chaque comité devrait faire rapport oralement aux Membres intéressés de l'Organisation des Nations Unies après chaque réunion, comme le Président du Conseil de sécurité le fait lui-même actuellement à l'issue des consultations officielles des membres du Conseil;

Le président de chaque comité devrait être invité à porter à l'attention de ses membres et des Membres de l'Organisation des Nations Unies les améliorations que les membres du Conseil ont décidé d'apporter aux procédures des comités, les 29 mars et 31 mai 1995 (voir S/1995/234 et S/1995/438).

2. Les membres du Conseil continueront d'examiner les autres propositions concernant la documentation du Conseil et autres questions connexes.
